



Évreux, le 5 février 2016

## SECURITE ROUTIERE

### Pour des vacances en toute sécurité

### Le préfet communique

**Depuis le début de l'année, on déplore, sur les routes de l'Eure, 3 tués, 17 accidents et 23 blessés (chiffres provisoires arrêtés au 31 janvier 2015).**

Aussi, à la veille des vacances scolaires de février qui génèrent d'importants flux de circulation, **j'appelle à nouveau l'ensemble des usagers de la route à rester vigilants et prudents**, à respecter strictement le code de la route et à adapter en permanence leur conduite aux conditions de circulation, parfois difficiles durant cette période hivernale.

**La journée du samedi 6 février est classée orange au niveau national et rouge en région Auvergne-Rhône-Alpes.** Il convient donc avant de partir, de s'informer sur les conditions de circulation, les prévisions météorologiques et l'état des routes : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) et [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com).

La conduite en période hivernale nécessite une adaptation continue aux conditions météorologiques. Pour éviter que les vacances ne se terminent en drames de la route, j'incite donc chacun à préparer ses trajets.

La sécurité routière est une priorité pour les services de l'État, mais rien ne sera durablement acquis si les conducteurs ne se convainquent pas des dangers de la route et n'adoptent pas, dans leurs habitudes, au volant, les recommandations qui sont régulièrement rappelées et dont le but est de préserver leur intégrité physique et celle des autres usagers de la route.

#### **Conseils en matière de sécurité routière**

Rouler plus longtemps que d'habitude, parfois de nuit, sur des routes et autoroutes très fréquentées, faire de longs trajets à l'occasion des vacances alors que l'on n'a pas conduit depuis quelque temps, rester attentif aux autres sur plusieurs centaines de kilomètres et ce, jusqu'à destination ; tous ces aspects nécessitent une vigilance et une concentration maximales.

C'est pourquoi, il est indispensable d'adopter les réflexes suivants :

- Vérifier l'état des pneumatiques et leur pression, l'état des feux de signalisation, sans oublier les phares antibrouillard (avoir à bord des ampoules de rechange),
- vérifier l'état des balais d'essuie-glace, nettoyer le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs avant de démarrer (se munir en permanence du nécessaire pour essuyer et désembuer),
- vérifier également le bon état des freins et la présence dans l'habitacle d'un gilet de sécurité ainsi que celle dans le véhicule, d'un triangle de présignalisation homologué. Ces deux équipements sont obligatoires.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35